



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE-LUCE-NOYE

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69  
Membres présents : 41  
• supplés : 4  
• représentés : 5  
Votants : 46

Date de la convocation :  
25 Mai 2018

Secrétaire de séance :  
Marie Christine MAILLART

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 Juin à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 22 JUIN 2018, s'est réuni à ESCLAINVILLERS sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINQUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, PETIT, LEFEBVRE et NANSOT, Messieurs AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, BLONDEL (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, DEPRET, HENNEBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, VAN DE VELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), MIANNE (suppléant de M. DRAGONNE), LEROY, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame BLIN de Monsieur DURAND, Monsieur HENNEBERT de Monsieur JUBERT, Monsieur LAMOTTE de Madame HALL, Monsieur BOULANGER de Madame HALL, Madame MAILLART de Madame BLONDEL

● Absents excusés :

Mesdames MARCEL, HALL (représentée par M. LAMOTTE), ROUX (représentée par M. BOULANGER), BLONDEL (représentée par Mme MAILLART), Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, DURAND (représenté par Mme BLIN), DOUCHET (suppléé par M. BLONDEL), SUIN, HEBERT, CARON, LECLABART (suppléé par Mme SAINQUENTIN), DUTILLEUX, JUBERT (représenté par M. HENNEBERT), PICARD, REMY, DALRUE (suppléé par M. LAMBERT) et DRAGONNE (suppléé par M. MIANNE)

● Absents non excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, Messieurs BINET, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, POTTIER, VERMEIL, BERTRAND Jacques, HEYMAN, GAUMONT, BIECKENS, et CLEMENT

**OBJET : INDEMNITES POUR TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODOES OU SALISSANTS**

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-président chargé de l'Administration générale

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Vu le Décret n°67-624 du 23 juillet 1967 fixant les modalités d'attribution et les taux des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

Vu le Décret n°91-875 du 6 septembre 1991

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 1980 relatif aux primes et indemnités du personnel communal dont les taux et le montant sont déterminés par des textes applicables aux agents de l'État

Vu l'arrêté ministériel du 20 février 1996 - liste ministère de la fonction publique

Vu l'arrêté ministériel du 7 octobre 1996 - liste ministère de l'équipement

Vu l'arrêté du 18 mars 1981 relatif aux primes et indemnités du personnel relevant du livre IX du code de la santé publique dont les taux et les montants sont déterminés par des textes applicables aux agents de l'État (Tableau annexe 2B)

Vu l'arrêté du 31 décembre 1999 fixant les taux de base des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

Vu l'arrêté ministériel du 30 août 2001 fixant le taux de base des indemnités pour travaux dangereux, insalubre, incommodes ou salissants

Il est proposé de confirmer par voie de délibération, une indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants au profit des personnels titulaires, stagiaires et contractuels, chargés de la collecte des ordures ménagères et des agents de déchèterie.

L'indemnité peut être versée aux agents à l'occasion de travaux comportant certains risques d'accidents ou d'incommodités, malgré les précautions prises et les mesures de protection adoptées.

Les travaux sont classés dans 3 catégories en fonction de la nature des risques encourus. L'arrêté ministériel du 30 août 2001 en détermine les montants et les taux possibles :

Catégories	Désignation	Montant / demi-journée
1ère catégorie	Travaux présentant des risques d'accident corporel ou de lésion organique	1.03€
2ème catégorie	Travaux présentant des risques d'intoxication ou de contamination	0.31€
3ème catégorie	Travaux incommodes ou salissants	0.15€

Les agents chargés de la collecte des ordures ménagères et les agents de déchèterie relèvent de la deuxième catégorie. Afin de **maintenir** le montant de l'indemnité jusqu'alors versée, il y a lieu de fixer le taux à 0.484, soit une indemnité de 0.15 € brut / demi-journée (0.31 \*0.484)

**REVALORISATION** : Les montants de référence seront revalorisés par arrêté ministériel

**PERIODICITE** : La périodicité du versement sera mensuelle

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :**

- Instaure à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, une indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants, à hauteur de 0.15 € bruts par demi-journée de travail effectif aux agents titulaires, stagiaires, non titulaires chargés de la collecte des ordures ménagères et des agents de déchèterie.
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration générale à signer les documents en rapport avec cette décision

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Fait et délibéré le 28 Juin 2018 A MOREUIL**

**Le Président,**

**Pierre BOULANGER**



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....

CCALN  
144, rue du Cardinal Mercier  
80110 MOREUIL  
[secretariat@avrelucenoye.fr](mailto:secretariat@avrelucenoye.fr)

à

Sous-préfecture de Montdidier  
7, rue Jean Dupuy  
80500 MONTDIDIER  
SOUS PREFECTURE  
DE MONTDIDIER  
04 JUL. 2018

ARRIVÉE

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

*A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE*

*SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018*

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Délibération : Compétence Eau et Assainissement / Etudes de faisabilité assainissement - conventions	2018.28-06-01	/
Délibération : convention tripartite CC2SO CCALN association sucres d'orge	2018.28-06-02	/
Délibération : aménagement du temps de travail - services techniques	2018.28-06-03	/
<del>Délibération : aménagement du temps de travail - services techniques</del>	<del>2018.28-06-03</del>	
Délibération : modalités d'ouverture du compte épargne temps	2018.28-06-04	/
Délibération : Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires	2018.28-06-05	/
Délibération : Indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés	2018.28-06-06	/
Délibération : Indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	2018.28-06-07	/
Délibération : Délibération portant sur l'organisation de la journée de solidarité	2018.28-06-08	/
Délibération : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme - Projet Somme 100% FTTH - Adoption du programme et du règlement financier	2018.28-06-09	/
Délibération : RGPD - Conventionnement avec l'ADICO	2018.28-06-10	/
Délibération : Convention de mise à disposition avec la commune de Cottenchy	2018.28-06-11	/
Délibération : Conseil syndical du pôle métropolitain - représentants CCALN	2018.28-06-12	/

Fait à Moreuil, le 3 Juillet 2018.



*La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.*